

CONSEIL D’ADMINISTRATION
Ce 19 mars 2025

PROCÈS-VERBAL d’une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi-Ouest tenue le 19 mars 2025, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d’Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Fernand Major Daniel Favreau Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Authier Authier-Nord Chazel Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan
	M ^{me}	Sophie Bouchard	La Reine
	MM.	Victor Fournier Tony Boudreau	La Sarre Macamic
	M ^{mes}	Monique Bouchard Véronique Aubin	Normétal Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon	Poularies Rapide-Danqueur
	M ^{mes}	Chantal Mainville	Roquemaure
	MM.	Rémi Morin Alain Guillemette	Sainte-Hélène Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Secrétaire d’assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost	
Absents :	M ^{me}	Diane Provost	Saint-Lambert
	MM.	David Goulet Michaël Otis	Ste-Germaine-Boulé Taschereau
	M ^{me}	Linda C. Bédard <i>Vacant</i>	Secteur Languedoc Secteur Saint-Eugène de Chazel

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption et ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;

7. Informations;
8. Administration générale;
9. Aménagement;
10. Développement;
11. Matières résiduelles;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
15. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-40

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Pierre Godbout soulève la problématique du manque d'inspecteur municipal sur le territoire.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil

25-41

Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 19 février 2025.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

25-42

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 5 février 2025.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Messieurs Jaclin Bégin et Normand Lagrange résument les différentes rencontres auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

Monsieur Fernand Major, aborde les difficultés d'entretien des ponts sous la responsabilité des municipalités ainsi que les problèmes de communication avec le ministère des Transports.

INFORMATIONS

Invitation à la rencontre territoriale en développement social de la MRC d'Abitibi-Ouest le 2 avril 2025, à compter de 13 h au Villa Mon Repos de La Sarre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2

Liste des désengagements au 31 décembre 2024

25-43 Proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter la liste des désengagements du Fonds régions et ruralité – volet 2 :

<u>Reddition de comptes au 31 décembre 2024</u>		
Projets	Résolution	Montant
PS-013 Municipalité d'Authier-Nord	(RES 21-67)	18 000 \$
PS-049 Municipalité Gallichan	(RES 23-75)	998 \$
Ville de La Sarre - Entente culturelle 2023-2024	(RES 23-04)	29 100 \$
PS-051 Municipalité d'Authier	(RES 23-239)	812 \$
PS-052 Municipalité Ste-Hélène de Mancebourg	(RES 23-239)	1 264 \$
PS-055 Municipalité de La Reine	(RES 23-239)	1 490 \$
PS-069 Maison des jeunes de Clerval	(RES 24-102)	1 188 \$
PS-073 Municipalité de Dupuy	(RES 24-194)	1 064 \$
Aide aux initiatives de partenariat 2021	(RES 21-20)	50 \$
		<u>53 966 \$</u>

Fonctionnement au 31 mars 2025

- ATTENDU QUE** les engagements de dépenses dans l'entente 2020-2025 relative au Fonds régions et ruralité – volet 2 prennent fin le 31 mars 2025;
- ATTENDU** la résolution 24-215 dans laquelle sont engagés les montants pour les prévisions budgétaires de l'année 2025;
- ATTENDU QUE** cette résolution spécifie que les engagements sont priorisés aux sommes disponibles de l'entente 2020-2025 et qu'il y a lieu de préciser ces montants au 31 mars 2025;

25-44

EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de répartir les engagements de l'exercice 2025 entre l'entente Fonds régions ruralité 2020-2025 - volet 2 et l'entente Fonds régions ruralité 2025-2026 à intervenir, selon la répartition suivante :

Activité	FRR 2020-2025	FRR 2025-2026
Gestion financière		
Gestion de l'entente 8%		134 300 \$
Hygiène du milieu		
Conception plateforme de compostage		72 600 \$
Aménagement		
Fonctionnement	74 000 \$	193 700 \$
Contribution aux organismes		6 000 \$
Programme d'appui aux collectivités MIFI 25%		115 000 \$
Développement		
PSPS		277 500 \$
Contribution aux organismes		183 600 \$
Honoraires professionnels		99 700 \$
Développement économique		
Fonctionnement	136 600 \$	331 100 \$
Tourisme		
Fonctionnement	42 500 \$	127 300 \$
Développement rural		
Fonctionnement	88 954 \$	205 100 \$
Communication		
Fonctionnement		16 100 \$
Culture		
Entente culturelle		46 600 \$
Ministère Culture et Communications		43 400 \$
Total FRR – volet 2	342 054 \$	1 877 400 \$

Rapport annuel d'activités au 31 décembre 2024

25-45

Proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité – volet 2, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2024.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Liste des engagements au 31 mars 2025

ATTENDU

la somme résiduelle de 1 087 322 \$ dans l'entente 2020-2025 relative au Fonds régions et ruralité – volet 2 prenant fin le 31 mars 2025;

25-46

EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'engager, à même l'entente 2020-2025 du Fonds régions et ruralité – volet 2, les montants ci-après :

Projet	Montant	Résolution
Employeur étoile 2025	4 000 \$	24-A-146
Conférence des préfets Abitibi-Témiscamingue	35 796 \$	25-04
Atelier conférence technologie	5 000 \$	25-09
Programme aide aux initiatives de partenariat 2022-2023	1 629 \$	25-10
UQAT – Confluence Lab	14 803 \$	25-A-18
Projet Mont-Beattie - Ville La Sarre	9 500 \$	25-26
Ajustement au projet Mont-Beattie - Ville de La Sarre	5 350 \$	*

Ajustement projets PSPS	6 707 \$	25-33
Réflexion stratégique municipalités et MRCAO	73 536 \$	25-36
La Grande Séduction Riche de nature	150 000 \$	
Médiation culturelle Ville de La Sarre	55 000 \$	
PSPS	426 960 \$	
Prolongation de l'Entente bioalimentaire	15 000 \$	
Comités jeunesse en milieu rural - CJEAO	40 000 \$	
Véhicule Tourisme et développement du territoire	57 361 \$	
Sécurité sentiers motoneige A-O	14 600 \$	
Coop Arrière-Pays amélioration des sentiers pédestres en A-O	125 985 \$	
Objet promo pour les ambassadeurs de la marque A-O	29 179 \$	
Id.concerto	5 893 \$	
Portail entreprises	11 023 \$	
Total engagements	1 087 322\$	

Programme d’aide à la voirie locale – Plan d’intervention : Accompagnement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE	le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) octroie des aides financières aux municipalités locales pour la réfection des routes de niveau 1 et 2 lorsque la MRC a un Plan d’intervention (PI) en vigueur ;
ATTENDU QUE	le MTMD a reconduit son programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ;
ATTENDU QUE	le MTMD a deux subventions disponibles pour la MRC d’Abitibi-Ouest en lien avec le PAVL – volet PI. La première de 50 000 \$ pour la préparation de la démarche et une seconde qui devrait couvrir l’ensemble des coûts du volet technique ;
ATTENDU QUE	la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre divers accompagnements aux MRC pour réaliser leur Plan d’intervention ;
ATTENDU QUE	la FQM a présenté une offre d’accompagnement à la MRC d’Abitibi-Ouest pour réaliser les démarches menant à la mise à jour du Plan d’intervention, soit : ▪ Volet 1 – Accompagnement, activités de démarrage, gestion de projets et appel d’offres ; ▪ Volet 2 – Réalisation des étapes 1 à 3 du Plan d’intervention.
ATTENDU QUE	la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite bénéficier de leur expertise en accompagnement pour réaliser la mise à jour du Plan d’intervention ;

25-47

EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu : • D’ACCEPTER la proposition de la FQM, d’un montant de 85 500 \$ taxes en sus, pour accompagner la MRC d’Abitibi-Ouest dans la mise à jour de son Plan d’intervention;
------------------------	--

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Programme d'aide à la voirie locale – Plan d'intervention : Demande d'aide financière

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention (PI) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'élaboration d'un plan d'intervention ;

25-48 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- **DE CONFIRMER** notre engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document ou entente à cet effet avec le MTMD.

Union des municipalités du Québec – Adhésion

25-49 Proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de devenir membre du Carrefour du Capital humain.

Id.Side (Société Plan de Vol Inc.) – Acquisition d'Id.Concerto

25-50 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service d'Id.side (Société Plan de Vol Inc.) d'un montant de 5 613 \$ taxes en sus, pour acquérir l'application Id.concerto s'adressant aux gestionnaires et administrateurs siégeant sur le conseil et les comités;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

AMÉNAGEMENT

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Aide financière pour la mise en œuvre du Plan régional sur les milieux humides et hydriques

ATTENDU QUE dans le cadre de la mesure 2.1 « Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques » du *Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver*, des subventions sont disponibles pour soutenir les MRC;

ATTENDU QU' une aide financière de 289 550 \$ est offerte à la MRC d'Abitibi-Ouest afin de la soutenir dans ses démarches visant à mettre en œuvre le PRMHH ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite bénéficier de cette aide financière afin permettre aux municipalités locales d'avoir accès à ces aides financières ;

25-51

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Chantal Mainville et unanimement résolu :

- **DE TRANSMETTRE** une demande de subvention au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la mise en œuvre du PRMHH de la MRC d'Abitibi-Ouest ;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Schéma d'aménagement et de développement (SAD) – Démarche pour se doter d'un énoncé de vision stratégique

La MRC d'Abitibi-Ouest doit se doter d'une vision d'avenir à poursuivre avec le nouveau Schéma aménagement et de développement (SAD) ainsi que des plans d'action qui en découleront.

Le 12 mars dernier, les membres du comité administratif ont appuyé une démarche pour doter la MRC d'Abitibi-Ouest d'un énoncé de vision stratégique.

Le document a été déposé sur l'intranet afin de permettre aux élus d'en prendre connaissance et sera également publié sur le site Web de la MRC.

DÉVELOPPEMENT

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue – Amendement de la résolution 24-217

ATTENDU la résolution 24-217 acceptant de participer au volet territorial de l'entente qui sert à la mise en place des projets prioritaires issus de notre PDD, en réservant un montant de 15 000 \$, conformément aux disponibilités budgétaires de la MRC, le tout conditionnellement à l'obtention des sommes prévues auprès des partenaires financiers concernés;

ATTENDU QU' il y a lieu de préciser la source de financement dudit montant de 15 000 \$;

25-52 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d’amender la résolution 24-217 afin d’y ajouter le paragraphe suivant :

- **D’UTILISER** l’enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l’Abitibi-Témiscamingue 2022-2025 – Implantation d’ARTERRE en région :
Autorisation de signature

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest est signataire de l’Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l’Abitibi-Témiscamingue 2022-2025;

ATTENDU QUE le mandataire de l’entente, soit le CLD Abitibi, propose un projet d’implantation du service de maillage de L’ARTERRE en Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE par sa résolution 24-181, la MRC d’Abitibi-Ouest a signifié son intérêt à implanter le service de maillage ARTERRE en Abitibi-Témiscamingue et a engagé un montant de 16 288 \$ pour les deux premières années de l’entente;

25-53 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d’autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d’entente relatif à l’octroi d’un soutien financier dans le cadre de l’Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l’Abitibi-Témiscamingue, visant à soutenir la mise en place d’un service ARTERRE, ainsi que tout document à intervenir en vertu de celui-ci.

Ville de La Sarre – Entente de partenariat : Médiation culturelle

ATTENDU QUE la MRC a adopté, en mai 2017, la *Politique culturelle de la MRC d’Abitibi-Ouest*;

ATTENDU QUE la MRC et la Ville de La Sarre souhaitent poursuivre leur collaboration afin d’offrir une programmation culturelle accessible et diversifiée, au bénéfice de toute de la communauté, pour l’année 2025;

25-54 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu :

- **DE CONTRIBUER** financièrement à l’entente pour un montant de 55 000 \$;
- **D’UTILISER** l’enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D’AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin et le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l’Entente de médiation culturelle avec la Ville de La Sarre.

Politique de soutien aux projets structurants – Décision

25-55 Proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d’entériner le tableau des recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets PS2025-086 à PS2025-100, présentés dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

 Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Soutien aux projets de rapprochement interculturel (SPRI) – Date de dépôt de projets

CONSIDÉRANT QUE les sommes dédiées au programme Soutien aux projets de rapprochement interculturel (SPRI) n’ont pas été entièrement engagées;

25-56 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par madame Chantal Mainville et unanimement résolu de fixer une nouvelle date butoir de dépôt des projets présentés dans le cadre du programme *Soutien aux projets de rapprochement interculturel* au 2 mai 2025.

Ville de La Sarre – Projet Mont-Beattie : Amendement de la résolution 25-26

ATTENDU la résolution 25-26 du conseil de la MRC visant à contribuer financièrement au projet Mont-Beattie pour un montant de 9 500 \$ afin de financer la gratuité des activités pour la période restante de la saison hivernale pour les citoyens d’Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE ce montant ne prenait pas en compte les résidents de La Sarre, cette part étant assumée par la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE dans le but d’être équitable, la MRC souhaite ajuster sa contribution pour inclure les résidents de La Sarre;

ATTENDU QU’ il y a lieu d’amender la résolution 25-26 afin d’ajouter un montant de 5 350 \$ à la contribution de la MRC;

25-57 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Serge Marquis, et unanimement résolu d’amender la résolution 25-26 afin de modifier le montant de la contribution, comme suit :

- **DE VERSER** à la Ville de La Sarre, une contribution financière d’un montant de 14 850 \$ pour couvrir les coûts des 5 semaines restantes de la saison hivernale 2024-2025.

Fondation Docteur-Jacques-Paradis – La Grande Séduction Abitibi-Ouest – Riche de nature

ATTENDU QUE le projet *La Grande Séduction, c’est nous* est né de la collaboration entre le Comité Veille Citoyenne Abitibi-Ouest, le CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue, la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, la MRC d’Abitibi-Ouest, le Carrefour Jeunesse Emploi d’Abitibi-Ouest et Services Québec ;

	ATTENDU QUE	le projet a pour objectif de favoriser le recrutement et la fidélisation du personnel du milieu de la santé en Abitibi-Ouest ;
	ATTENDU QUE	les actions posées suite à la première campagne de financement ont menées au recrutement de 56 infirmiers (ères) qui sont encore en poste, et contribué à la réouverture de 10 des 22 lits fermés en 2021 par le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue ;
	ATTENDU QU'	une deuxième campagne de financement avec un objectif de 750 000 \$ a été lancée en janvier 2025, afin de permettre d'atteindre l'objectif de 100 infirmiers (ères) d'ici 2026 ;
	ATTENDU QUE	la Fondation Docteur-Jacques-Paradis représente La Grande Séduction Abitibi-Ouest aux fins de l'Entente ;
	ATTENDU QUE	la MRC et la Fondation ont convenu de collaborer à la mise en œuvre de certaines actions prévues au plan de travail;
25-58	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu : • DE CONCLURE une entente avec la Fondation Docteur-Jacques-Paradis pour la mise en œuvre de certaines actions prévues au plan de travail pour la deuxième campagne de financement initiée par La Grande Séduction Abitibi-Ouest; • DE VERSER à la Fondation Docteur-Jacques-Paradis un montant de 150 000 \$, provenant du Fonds régions et ruralité, volet 2; • D'AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'entente et tout document à intervenir en vertu de celle-ci.

Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest (CJEO) – Comités jeunesse en milieu rural

	ATTENDU QUE	le Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest (CJEO), en collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSSAT), soutient le programme Comité jeunesse en milieu rural, visant à stimuler la participation citoyenne, promouvoir les saines habitudes de vie et prévenir les dépendances chez les jeunes de 12 à 17 ans;
	ATTENDU QUE	le CJEO a adressé une demande d'aide financière de 40 000 \$ à la MRC pour le projet <i>Comités jeunesse en milieu rural (CJMR) 2.0</i> visant à repenser complètement le modèle de CJMR en Abitibi-Ouest pour qu'il soit plus autonome, durable et adapté aux réalités actuelles des milieux ruraux, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles;
25-59	EN CONSÉQUENCE,	proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu : • DE CONCLURE une entente avec le Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest pour son projet « CJMR 2.0 »;

- **D’ACCORDER** une aide financière d’un montant de 40 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, volet 2;
- **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l’entente et tout document à intervenir en vertu de celle-ci.

Tourisme et développement du territoire – Acquisition d’un véhicule

	ATTENDU QUE	la MRC, organisme mandataire du tourisme depuis 2016, constitue l’acteur clé du développement et de la promotion touristique en Abitibi-Ouest et qu’à ce titre, elle assume la gestion du Bureau d’information touristique;
	ATTENDU QUE	l’Info-Mobile, résultat d’un engagement de la MRC pris lors des journées de cocréation en tourisme et culture, nous permet d’innover, proposer des itinéraires sur mesure, faire de nos citoyens de bons ambassadeurs du territoire;
	ATTENDU QUE	l’Info-Mobile permet aux conseillers (ères) en séjour d’offrir leur expertise au-delà des murs du Bureau d’information touristique et à aller à la rencontre des visiteurs ainsi que des résidents, faisant ainsi connaître plusieurs attraits et événements présents sur notre territoire;
	ATTENDU QUE	la MRC souhaite faire l’acquisition d’un véhicule pour le tourisme et le développement du territoire;
25-60	EN CONSÉQUENCE,	proposé par madame Chantal Mainville, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu : • D’ACCEPTER la soumission de Beaudry & Lapointe, pour l’acquisition d’un véhicule Ford Maverick Hybride XLT 2025, au montant de 54 636,14 \$ taxes en sus; • D’UTILISER l’enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet; • D’AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Club motoneige Abitibi-Ouest – Sécurité dans les sentiers d’Abitibi-Ouest

	ATTENDU QUE	le Club motoneige Abitibi-Ouest (CMAO) offre 456 kilomètres de sentiers aux citoyens d’Abitibi-Ouest, mais également aux touristes qui souhaitent profiter de la qualité de nos sentiers et de nos conditions hivernales exceptionnelles pour la pratique de la motoneige;
	ATTENDU QUE	la sécurité des sentiers est une préoccupation constante pour les administrateurs du CMAO;
	ATTENDU QUE	le CMAO a adressé à la MRC une demande d’aide financière de 14 600 \$ afin d’ajouter des éléments de signalisation permettant aux usagers des sentiers motoneiges d’Abitibi-Ouest de se repérer rapidement dans le cas où des services d’urgence s’avéraient nécessaires;
25-61	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **DE CONCLURE** une entente avec le Club motoneige Abitibi-Ouest pour son projet « Installation de panneaux de signalisation d'urgence dans les sentiers de motoneige »;
- **D'ACCORDER** une aide financière d'un montant de 14 600 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, volet 2;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'entente et tout document à intervenir en vertu de celle-ci.

Coop de l'Arrière-Pays – Entretien et signalisation des sentiers pédestres en Abitibi-Ouest

25-62

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de la Coop de l'Arrière-Pays, d'un montant de 120 000 \$ taxes en sus, pour la planification, la coordination, la supervision et la vérification des travaux qui permettront de réaliser l'entretien et la signalisation des sentiers pédestres qui seront identifiés par la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Objets promotionnels pour les ambassadeurs de la marque Abitibi-Ouest

25-63

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission #20250304 de Boutique DASMO inc., au montant de 21 681,46 \$, taxes en sus, afin de produire différents objets promotionnels;
- **D'ACCEPTER** la soumission #4837 de Ecocup Québec, au montant de 2 890 \$ taxes en sus, pour la production de verres réutilisables promotionnels;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Radium – Portail des entreprises

25-64

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Radium, d'un montant de 10 500 \$ taxes en sus, pour la production d'un projet de portail des entreprises en lien avec la base de données centralisée;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plateforme de compostage

Modification du projet

	ATTENDU QUE	le 25 octobre 2023, la MRC d’Abitibi-Ouest a accepté l’offre de Norinfra Inc. relativement à un contrat de services professionnels spécialisés en ingénierie pour l’implantation de l’installation de compostage, conformément à sa soumission signée et datée du 13 octobre 2023;
	ATTENDU QUE	suite au dépôt des plans et devis à 90 %, l’estimation actualisée des coûts des travaux, de l’ordre de 6,2 millions de dollars, excédait fortement l’estimation établie initialement;
	ATTENDU QUE	Norinfra Inc a réalisé une étude conceptuelle afin de réviser le projet dans le but de réduire les coûts pour l’implantation d’une plateforme de compostage;
	ATTENDU QUE	suivant cette étude, la MRC d’Abitibi-Ouest désire exploiter une plateforme fermée puisque son mode est simplifié, adapté à la région et présente un avantage économique de construction et d’opération;
	ATTENDU	les recommandations du comité environnement et du comité administratif qui se sont réunis le 12 mars 2025;
25-65	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu de modifier le projet de plateforme de compostage pour exploiter une plateforme fermée puisque son mode est simplifié, adapté à la région et présente un avantage économique de construction et d'opération.

Avenant 1 au contrat de services professionnels NO 2023-09 de Norinfra Inc.

	ATTENDU	le contrat de services professionnels NO 2023-09 avec la firme Norinfra Inc, conclu le 25 octobre 2023;
	ATTENDU	les modifications apportées au projet de plateforme de compostage pour exploiter une plateforme fermée puisque son mode est simplifié, adapté à la région et présente un avantage économique de construction et d’opération;
25-66	EN CONSÉQUENCE,	proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu : • D’ACCEPTER l’Avenant 1 au contrat de services professionnels NO 2023-09 de Norinfra Inc., représentant un montant de 63 770 \$ avant taxes, s’ajoutant au contrat initial; • D’UTILISER l’enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet; • D’AUTORISER le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Centre de valorisation des matières résiduelles – Travaux de réparation du dôme

25-67

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'accepter la soumission 50-25006-3 de *Les constructions Sylvain Rouleau*, au montant de 110 714,44 \$ taxes en sus, pour les travaux de réparation du dôme du Centre de valorisation des matières résiduelles.

Ces coûts sont couverts par notre assureur, FQM Assurances Inc.

Éco Entreprises Québec – Paiement de l'inventaire des bacs de recyclage et des pièces au 1^{er} janvier 2025

Information est donnée concernant le rachat des bacs de recyclage en inventaire au 1^{er} janvier 2025 par Éco Entreprises Québec. Un formulaire sera transmis à l'attention des municipalités afin de connaître l'inventaire de chacune d'elles et transmettre l'information à ÉEQ.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption des rapports annuels d'activité incendie 2024 des territoires non organisé (TNO)

25-68

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** les rapports annuels d'activité incendie 2024 du territoire non organisé Rivière-Ojima (secteurs de Languedoc et de St-Eugène-de-Chazel) et du territoire non organisé Lac-Duparquet, dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LES DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

Rapport financier 2024 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Adoption

25-69

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'adopter, pour et au nom du territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc, le Rapport financier 2024 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel d'activité incendie 2024 de la MRC d'Abitibi-Ouest

25-70

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** le rapport annuel d'activité incendie 2024 de la MRC d'Abitibi-Ouest, dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LE DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

25-71

Proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 35.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 16 avril 2025

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.